

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET SOUMIS A EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Toison d'Or, 56 - 60 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES A SAINT GILLES AVENUE DE LA TOISON D'OR 56-60, RUE DE JONCKER 6-14, RUE JOURDAN 9-13 C/O KNIGHT FRANK dont le siège social se situe avenue Louise, 143 à 1050 Ixelles.

Objet de la demande : L'exploitation de trois installations de combustion d'une puissance de 450 kW chacune, d'un parc de stationnement couvert de 235 emplacements, de six installations de refroidissement présentant respectivement les caractéristiques suivantes : 4 kW de puissance absorbée et 4 kg de fluide frigorigène, 11 kW et 10,3 kg, 304 kW et 52 kg, 15 kW et 29 kg, 304 kW et 52 kg, ainsi que 382 kW et 190 kg, de deux transformateurs statiques de 1 000 kVA chacun et de deux ventilateurs d'extraction et de pulsion.

Il s'agit d'un renouvellement de permis d'environnement de classe 1B.

P.R.A.S. : espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de forte mixité.

Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 31/08/2026 au 29/09/2026.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://openpermits.brussels/>
- à l'Administration communale **au service S.V.U., du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 heures ainsi que le jeudi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h - pris par téléphone au n° 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (permenviro@stgilles.brussels) ou par courrier au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 29/09/2026.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut également demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation. La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 13 octobre 2026 entre 8h et 18h à l'Hôtel de Ville.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 21/08/2026.

Par le Collège :

La Secrétaire communale f.f.,

Le Bourgmestre,

(s) Stéphanie Bosmans.

(s) Jean Spinette.